

Dossier d'Appel d'Offres

Référence :

N°RMI-DT-MT-26-01

Objet :

**Travaux de démantèlement contrôlé des pylônes
haubanés du centre AM Nador**

15/04/2026

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES	
<u>ARTICLE 1</u> : OBJET	3
<u>ARTICLE 2</u> : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE	3
<u>ARTICLE 3</u> : CONDITIONS D'ETABLISSEMENTS DES PRIX	3
<u>ARTICLE 4</u> : ENTITE CHARGEE DU SUIVI DE L'EXECUTION	3
<u>ARTICLE 5</u> : REPRESENTATION DU FOURNISSEUR	4
<u>ARTICLE 6</u> : CONFIDENTIALITE DES RENSEIGNEMENTS	4
<u>ARTICLE 7</u> : CONTESTATIONS ET LITIGES	4
<u>ARTICLE 8</u> : REGLEMENT DES SOMMES DUES	5
<u>ARTICLE 9</u> : LIVRAISON ET DEPLOIEMENT	5
<u>ARTICLE 10</u> : DOCUMENTATIONS	6
<u>ARTICLE 11</u> : DOSSIER DE LA SOUMISSION	6
<u>ARTICLE 12</u> : DUREE DE GARANTIE	7
<u>ARTICLE 13</u> : ENVOI DES REPONSES PAR LES CONCURRENTS	7
<u>ARTICLE 14</u> : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES	7

ARTICLE 1 : OBJET DU MARCHE

Le présent appel d'offres a pour objet la réalisation des travaux de **démantèlement contrôlé des pylônes haubanés du Centre AM Nador du groupe Medi1.**

ARTICLE 2 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

Sont incorporées comme pièces contractuelles du marché :

- L'acte d'engagement ;
- Des attestations de références techniques datant de moins de cinq ans délivrées par les administrations ou organismes de même taille que Medi1 pour les prestations similaires à l'objet de cet appel d'offres. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.
- Le présent cahier de charge signé et cacheté par le soumissionnaire ;
- Un exemplaire de l'offre technique ;
- Le bordereau des prix détaillé dûment renseigné, signé et cacheté par le soumissionnaire.

ARTICLE 3 : CONDITIONS D'ETABLISSEMENT DES PRIX

- Tous les prix doivent être libellés en Dirhams marocains, en Euro ou dollar américain
- Toute fourniture ou service proposé par le fournisseur dans son offre et pour lequel aucun prix n'est spécifié, sera considéré comme inclus dans l'offre principale et ne donnera lieu à aucune facturation supplémentaire.

ARTICLE 4 : ENTITE CHARGEE DU SUIVI DE L'EXECUTION

Le suivi de l'exécution des travaux sera assuré par le département B&T du maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 : REPRESENTATION DU FOURNISSEUR

Le fournisseur devra désigner un représentant capable de le représenter et muni des pouvoirs nécessaires pour assurer tout le suivi de la réalisation des prestations objet du présent appel d'offre.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITE DES RENSEIGNEMENTS

Le fournisseur, sauf consentement préalable donné par écrit de Medi1RADIO ne communiquera le marché, ni aucune de ses clauses, ni aucune des spécifications ou informations fournies par Medi1RADIO ou en son nom et au sujet du marché, à aucune personne autre qu'une personne employée par le fournisseur à l'exécution du marché. Les informations transmises à une telle personne le seront confidentiellement et seront limitées à ce qui est nécessaire à ladite exécution. Tout document, autre que le marché lui-même, demeurera la propriété de Medi1RADIO et tous ses exemplaires seront retournés à Medi1RADIO, sur sa demande, après exécution des obligations contractuelles.

.

ARTICLE 7 : CONTESTATIONS ET LITIGES

Les contestations ayant trait à l'exécution du marché issu de cet appel d'offres et à toutes les obligations qui en découlent seront, à défaut d'accord amiable, portées devant le tribunal administratif de TANGER.

ARTICLE 8 : REGLEMENT DES SOMMES DUES

A la commande, les parties signeront un contrat

A la réception du projet, Le maître d'ouvrage se libérera des sommes dues par lui par émission de virement sur le compte bancaire du titulaire du marché.

La facture représentant le montant de la prestation totalement réalisée doit répondre aux conditions suivantes :

- Etre conforme au bordereau des prix-détail estimatif pour les prestations réalisées ;
- Etre en deux (2) exemplaires ;
- Etre signée (par la personne ayant la délégation des pouvoirs), datée et cachetée ;
- Etre arrêtée en toutes lettres ;
- Faire ressortir les montants HT, et TTC (pour les fournisseurs étrangers, elle doit faire ressortir le montant de la part en devise à transférer) ;
- Elle doit rappeler les références du marché et l'intitulé exact du compte bancaire de l'attributaire du marché, ainsi que le RIB composé de 24 chiffres.

Seules les prestations réellement exécutées seront payées.

Le paiement sera effectué après la prononciation de la réception définitive et de la réception par Medi1RADIO des pièces justificatives (bons de livraison et factures).

ARTICLE 9 : LIVRAISON ET DEPLOIEMENT

La livraison est à la charge du fournisseur dans les locaux désignés par Medi1RADIO.

Le fournisseur conserve l'entière responsabilité des transports et supporte les conséquences onéreuses de toute perte, avarie ou retard dus au transport jusqu'aux sites désignés par Medi1RADIO.

Le titulaire doit fournir toutes les documentations techniques nécessaires à l'utilisation des articles livrés.

ARTICLE 10 : DOCUMENTATIONS

Le titulaire fournira une documentation technique complète et à jour en langue française, en format papier et électronique, en un (1) exemplaire original. La documentation technique sera fournie à la date de notification de l'approbation du marché.

ARTICLE 11 : Dossiers de la soumission

Le soumissionnaire est tenu de présenter les trois dossiers suivants dans une seule enveloppe fermée portant son nom et les références de la consultation :

2.1 Dossier administratif

- Une copie du modèle J de l'Entreprise
- La Situation Fiscale.

Avec une attestation fiscale délivrée depuis moins d'un an par le percepteur certifiant que le soumissionnaire est en situation fiscale régulière. Cette attestation doit mentionner l'activité au titre de laquelle le soumissionnaire est imposé

- La Situation Sociale

Avec une attestation CNSS délivrée depuis moins d'un an par la Caisse Nationale de Sécurité Sociale certifiant que le soumissionnaire est en situation régulière envers cet organisme ;

2.2 Dossier technique

- Les attestations de référence (ou copies certifiées conformes) des projets similaires, délivrées par les maîtres d'ouvrages publiques ou privées. Chaque attestation précise notamment la nature des prestations, leur montant et l'année de réalisation ainsi que le nom et la qualité du signataire et son appréciation. Le concurrent doit fournir au moins 3 attestations délivrées à partir de 2020.

- **N.B** : Ne seront acceptés que les attestations de références correspondantes aux prestations similaires à l'objet du présent appel d'offres.

2.3 Offre financière

Le bordereau détaillé des prix des équipements ligne par ligne

ARTICLE 12 : DUREE DE GARANTIE

Le prestataire s'engage à les garantir contre tout vice

ARTICLE 13 : ENVOI DES REPONSES PAR LES CONCURRENTS

Les réponses doivent être envoyées à MEDI1 RADIO avant le 2 juin à 12h sur lien

<https://ao.medi1.com/>

Toute question d'ordre technique devra être envoyée par e-mail:

m.hassani@medi1.com

ARTICLE 14 : DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (**60**) jours, à compter de la date d'ouverture des plis.